Ne m’oublie pas dans tes invocations !

Shaykh Muhammad ibn Sâlih Al-‘Uthaymîn

Question : « Shaykh, nous avons entendu que parmi les vertus des invocations est que l’homme dise à son frère : ne m’oublie pas dans tes invocations. Pourriez-vous développez cela en rappelant la parole du Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) à ‘Ukâshah lorsqu’il lui a dit : « Ô Messager d ‘Allah, invoque Allah pour que je sois parmi eux. » (Les 70 000 qui entreront au paradis sans jugement et châtiment)

Réponse : « Demandez une invocation à quelqu’un pour un bienfait collectif est permis, comme lorsque ce bédouin est entré dans la mosquée alors que le Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) faisait le sermon (du vendredi) et dit : « Ô messager d’Allah, les biens et les cultures sont perdus, demande à Allah qu’Il nous accorde la pluie. » Et la semaine suivante, cet homme (ou un autre) dit : « Les biens et les constructions sont noyés, demande à Allah qu’Il arrête la pluie ». Ce genre de chose est permis car le bienfait est pour d’autres, il est donc comme un intercesseur. Quant à demander un bienfait personnel, si cela est demandé au Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) c’est permis. Mais si cela est demandé à autre que lui, alors Shaykh ul-Islâm ibn Taymiyyah a montré que cela n’était pas permis, comme demander de l’argent, mais il ne commet aucun péché en faisant cela. Ne dis donc à personne : invoque Allah pour moi, sauf si tu vises par cela son bienfait à lui. Comment ? Car s’il invoque pour toi, il aura été bienfaisant envers toi et Allah aime les bienfaisants. Et lorsqu’il invoque pour toi, l’ange dit : « *Amîn* (qui signifie : Ô Allah répond à l’invocation) et toi de même ». De cette manière, il tire profit de l’invocation qu’il a fait pour toi. Mais s’il vise son propre bienfait dans sa demande, le jugement est celui qu’a donné Shaykh ul-Islâm : cela est dangereux et repoussé, car il peut s’accrocher à l’invocation de cet homme et ne plus invoquer lui-même. De plus, celui à qui on demande cette invocation peut être trompé et se voir comme un homme pieux duquel on recherche les invocations, il en tire une vanité et exagère sur lui-même. Ô mon frère, invoque par toi-même car lorsque tu invoques Allah, c’est une adoration, qu’Il t’exauce ou non. Cette invocation est aussi un lien entre toi et ton Seigneur, alors demande fermement à Allah au lieu de demander à quelqu’un : invoque pour moi. Quant au hadith de ‘Umar dans lequel le Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) lui aurait dit : « Associe-nous dans tes invocations et ne nous oublie pas. » c’est un hadith faible.

Cette question a également été posée à shaykh ‘Alî Hasan lors d’une séance de questions-réponses et il a répondu en citant Ibn Hajar qui rapporte que lorsqu’on demandait aux compagnons qu’ils invoquent pour quelqu’un, ils disaient : « Sommes-nous des Prophètes (pour que vous nous demandiez des invocations) ? »

Source : *Liqâ’at Al-Bab Al-Maftûh*, 1/403.
Traduit par les salafis de l’Est.